Garage Door Spray Lubricant

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'émission: 03-25-2021 Date de révision: 03-25-2021 Version: 1.0

SECTION 1: Identification

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	:	Mélange
Nom du produit	:	Garage Door Spray Lubricant
Code du produit	:	16-GDL-CND

1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée	:	Lubrifiant tout usage

1.3. Fournisseur

Fabricant
The Blaster Corporation
8500 Sweet Valley Drive
44125 Valley View, Ohio - USA
T (216) 901-5800 - F (216) 901-5801
www.blastercorp.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence	:	Chemtrec (800) 424-9300 customer # 2847

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS CA)

Flam. Aerosol 2	H223
Press. Gas (Diss.)	H280
Asp. Tox. 1	H304

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Ce produit est un produit de consommation et est étiqueté conformément à la réglementation de la Commission américaine de sécurité des produits de consommation. L'étiquette réelle du contenant ne comprendra pas les éléments d'étiquetage ci-dessous. L'étiquetage ci-dessous s'applique aux produits industriels/professionnels.

Étiquetage GHS CA

Pictogrammes de danger (GHS CA) :



Mention d'avertissement (GHS CA) : Danger

Mentions de danger (GHS CA) :
H223 - Aérosol inflammable
H280 - Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur
H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

Conseils de prudence (GHS CA) :
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211 - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251 - Ne pas perforer ni brûler, même après usage.
P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P331 - NE PAS faire vomir.
P405 - Garder sous clef.
P403 - Stocker dans un endroit bien ventilé.
P410+P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)

Non applicable

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le HPR
Distillats de pétrole (fraction légère hydrotraitée)	(n° CAS) 64742-47-8	30 – 60	Flam. Liq. 3;H226 Asp. Tox. 1;H304
Naphta de pétrole (fraction des alkylés lourds)	(n° CAS) 64741-65-7	15 – 40	Flam. Liq. 3;H226 Asp. Tox. 1;H304
Acide phosphorodithioïque, esters O, O-di-C1-14-alkyliques, sels de zinc	(n° CAS) 68649-42-3	1 – 5	Skin Irrit. 2;H315 Eye Irrit. 2A;H319
Carbone (dioxyde de)	(n° CAS) 124-38-9	1 – 5	Press. Gas (Comp.);H280 Simple Asphy;SIAS

SECTION 4: Premiers soins

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de malaise.

Premiers soins après contact avec la peau : En cas d'irritation cutanée: Laver la peau avec beaucoup d'eau. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Premiers soins après contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion : NE PAS faire vomir. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation : Peut causer une irritation des voies respiratoires.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Peut provoquer une irritation de la peau. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Symptômes/effets après contact oculaire : Peut provoquer une irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement.

Symptômes/effets après ingestion : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Peut aboutir à une aspiration dans les poumons, pouvant causer une pneumonie chimique.

4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement : Des symptômes peuvent apparaître ultérieurement. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés : Produit chimique sec. Dioxyde de carbone. Halons. Mousse.

5.2. Agents extincteurs inappropriés

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau.

5.3. Dangers spécifiques du produit dangereux

Danger d'incendie : Aérosol inflammable. Les produits de combustion peuvent inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone. hydrocarbures.

Danger d'explosion : La chaleur peut provoquer une pressurisation et l'éclatement des conteneurs clos, propageant le feu et augmentant le risque de brûlures/blessures.

5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : NE PAS combattre l'incendie lorsque le feu atteint les explosifs. Évacuer la zone.

Protection en cas d'incendie : Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un équipement de respiration (SCBA). Les vapeurs peuvent être plus lourdes que l'air, et elles peuvent voyager le long du sol jusqu'à une source d'ignition distante et s'enflammer. Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé. Écarter toute source éventuelle d'ignition. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique.

6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Pour la rétention : Contenir et/ou absorber le déversement avec une substance inerte (par ex. du sable ou de la vermiculite) puis placer ensuite dans un conteneur adapté. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

Procédés de nettoyage : Balayer ou pelleter le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié pour élimination. Ventiler la zone.

6.3. Référence aux autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Ne pas avaler. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

Mesures d'hygiène : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains après toute manipulation.

Dangers supplémentaires lors du traitement : Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Déchets dangereux par suite de risque explosion.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique.

Conditions de stockage : Conserver hors de la portée des enfants. Garder sous clef. Conserver dans un endroit frais et très bien ventilé. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Conserver dans un endroit à l'abri du feu.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Carbone (dioxyde de) (124-38-9)	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
ACGIH OEL TWA [ppm]	5000 ppm
ACGIH OEL STEL [ppm]	30000 ppm

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Prévoir des rince-œil et des douches accessibles facilement.

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Protection des mains:

Porter des gants appropriés

Protection oculaire:

Des lunettes de sécurité ou des protecteurs oculaires sont recommandés en utilisant le produit.

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.

Autres informations:

Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Gazeux

Apparence : Aérosol

Couleur : Limpide

Odeur	:	Léger aliphatique
Seuil olfactif	:	Aucune donnée disponible
pH	:	Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	:	Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	:	Aucune donnée disponible
Point de fusion	:	Aucune donnée disponible
Point de congélation	:	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	:	360 °F (182.2 °C)
Point d'éclair	:	130 °F (54.4 °C) (TCC)
Température d'auto-inflammation	:	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Aérosol inflammable
Pression de la vapeur	:	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur à 50 °C	:	Aucune donnée disponible
Densité relative	:	0,81
Solubilité	:	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau	:	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	:	Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	:	Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Longueur de projection de la flamme	:	0 cm
Retour de flamme	:	Non
Chaleur de combustion	:	46.6 kJ/g

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	:	Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Stabilité chimique	:	Stable dans les conditions normales. Aérosol inflammable. Contenu sous pression. Ce contenant peut exploser s'il est chauffé. Ne pas perforer. Ne pas brûler. Grand risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.
Possibilité de réactions dangereuses	:	Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Conditions à éviter	:	Chaleur. Sources d'inflammation. Matières incompatibles. Excès d'eau.
Matières incompatibles	:	Oxydants puissants. Agents réducteurs puissants.
Produits de décomposition dangereux	:	Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone. Hydrocarbures.

SECTION 11: Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (voie orale)	:	Non classé
Toxicité aiguë (voie cutanée)	:	Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	:	Non classé

Distillats de pétrole (fraction légère hydrotraitée) (64742-47-8)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat	> 5,2 mg/l/4h

Naphtha (petroleum), heavy alkylate (64741-65-7)	
DL50 orale rat	> 7000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat	> 5,04 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée	:	Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	:	Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	:	Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	:	Non classé
Cancérogénicité	:	Non classé
Toxicité pour la reproduction	:	Non classé

Distillats de pétrole (fraction légère hydrotraitée) (64742-47-8)	
NOAEL (animal/mâle, F0/P)	≥ 3000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

: Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

Distillats de pétrole (fraction légère hydrotraitée) (64742-47-8)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	750 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: female
NOAEC (inhalation,rat,vapeur,90 jours)	≥ 0,024 mg/l air: Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 412 (Subacute Inhalation Toxicity: 28-Day Study)

Danger par aspiration : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Garage Door Spray Lubricant	
Vaporisateur	Aérosol

Symptômes/effets après inhalation : Peut causer une irritation des voies respiratoires.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Peut provoquer une irritation de la peau. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Symptômes/effets après contact oculaire : Peut provoquer une irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement.

Symptômes/effets après ingestion : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Peut aboutir à une aspiration dans les poumons, pouvant causer une pneumonie chimique.

Autres informations : Voies d'exposition possibles : ingestion, inhalation, peau et yeux.

SECTION 12: Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Distillats de pétrole (fraction légère hydrotraitée) (64742-47-8)	
CL50 - Poisson [1]	45 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [flow-through])
CL50 - Poisson [2]	2,2 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Lepomis macrochirus [static])

Naphtha (petroleum), heavy alkylate (64741-65-7)	
CE50 - Crustacés [1]	2 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Mysidopsis bahia)
CE50 72h - Algues [1]	30000 mg/l (Species: Pseudokirchneriella subcapitata)

Acide phosphorodithioïque, esters O, O-di-C1-14-alkyliques, sels de zinc (68649-42-3)	
CL50 - Poisson [1]	1 – 5 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [static])
CL50 - Poisson [2]	10 – 35 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [semi-static])
CE50 - Crustacés [1]	1 – 1,5 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)

12.2. Persistance et dégradabilité

Garage Door Spray Lubricant	
Persistance et dégradabilité	Non établi.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Garage Door Spray Lubricant	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

Distillats de pétrole (fraction légère hydrotraitée) (64742-47-8)	
FBC - Poissons [1]	61 – 159

Carbone (dioxyde de) (124-38-9)	
FBC - Poissons [1]	(no bioaccumulation)

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Autres effets néfastes

Ozone : Non classé

Autres informations : Aucun autre effet connu.

SECTION 13: Données sur l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Recommandations relatives à l'élimination du produit ou de l'emballage : Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale. Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Récipient sous pression - Ne pas percer ou brûler même après usage.

Indications complémentaires : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Description sommaire pour l'expédition

Conformément aux exigences de TMD

Transport des marchandises dangereuses (TMD)

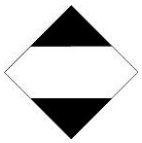
N° UN (TMD) : UN1950

TMD Classes de danger primaires : 2.1 - Classe 2.1 - Gaz inflammables

Description document de transport (TDG) : UN1950 AÉROSOLS, 2.1 (Quantité limitée)

Désignation officielle pour le transport (TDG) : AÉROSOLS (QUANTITÉ LIMITÉE)

Etiquettes de danger (TMD) :



14.2. Informations relatives au transport/DOT (Ministère des transports des États-Unis)

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.3. Transport aérien et maritime

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 15: Informations sur la réglementation

15.1. Directives nationales

Tous les composants de ce produit figurent aux inventaires canadiens LIS (Liste intérieure des substances) et LES (Liste extérieure des substances) (ou en sont exclus).

15.2. Réglementations internationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 16: Autres informations

Date d'émission : 03-25-2021

Date de révision : 03-25-2021

Autres informations : Aucun.

Clause de non-responsabilité : nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document s'appliquent à cette substance spécifique comme fournie. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si elle est utilisée en combinaison avec toute autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera.